

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an deux mille six, le jeudi 1^{er} juin à 20 heures
24 mai 2006

Date d'affichage : Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en
24 mai 2006 séance publique, sous la présidence de M. Pierre SOUIN, Maire.

Nombre de Conseillers **ETAIENT PRESENTS :** Mmes PHILIPPE-GIRAUX, Joëlle MAURY, Martine
GUTTIN, Ms Philippe CACHEUX, Luc BENOIST, Michel GUIHUR, Michel
CACHEUX, Alain TURPIN, Jacques COURTOIS, Bernard LEGRAND.

En exercice : 15 **ABSENTS EXCUSES :** Béatrice LE SAUX, Eric MOREAU, Dominique
Présents : 11 ABRAHAM, Michel PHILIPPE-GIRAUX a donné pouvoir à Denise PHILIPPE-
Voteants : 12 GIRAUX.

SECRETARE DE SEANCE : Philippe CACHEUX.

OBJET : VOIE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA MAULDRE

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les informations selon lesquelles le tracé de la «Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre » pourrait bientôt être validé et reprendre l'ancien tracé dénommé A88, sur les bases d'une infrastructure à deux fois deux voies,

considérant par ailleurs que cette voie ne correspondrait en aucun cas à une déviation locale de la RD 191 mais à un projet d'intérêt régional et national (jonction de l'O.I.N. du Val de Seine avec la ville de Saint Quentin en Yvelines et l'O.I.N. du plateau de Saclay, maillon de la quatrième rocade autour de Paris, déviation de plusieurs départementales transversales nord sud),

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **décide de s'opposer** au tracé et à la construction de la Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre sur les bases d'une structure de type deux fois deux voies.

Conscient des problèmes et difficultés rencontrées par quelques communes traversées par la RD191, **le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe d'étude de déviations locales** à deux fois une voie pour désengorger ces communes.

Fait et délibéré en séance le 1^{er} juin 2006



Le Maire,

Pierre SOUIN

